

 <p data-bbox="236 264 472 293"><b>Sansac de Marmiesse</b></p>	<p data-bbox="719 174 1294 237">LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU</p> <p data-bbox="687 275 1326 304">CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024</p>
	<p data-bbox="612 344 1406 461"><b>Présents</b> : Michel BAISSAC, Pierre COUDERC, Yvette BASTID, Laurent LHERITIER, Laurence BOUISSE-VERNIOL, Daniel DOLY, Marie FABREGUES, Virginie FICHE, Stéphane LACAMBRE, Evelyne MANIAVAL, Vincent MARTINET, Hervé SEGUIS, Annick VIDAL.</p> <p data-bbox="612 477 1034 506"><b>Absente excusée</b> : Florence ANDRIEU</p>
Affiché le :	20/12/2024

### 1. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Suite à une démission, le Conseil municipal doit mettre à jour le tableau de ses membres et poursuivra son exercice avec 14 conseillers municipaux.

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

### 2. 1/ Dossier de subvention DETR : Assainissement et renforcement de la voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commission des travaux s'est réunie à l'automne et a identifiée diverses voies communales dégradées. Une demande de subvention est faite auprès de l'Etat (DETR).

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

### 2. 2/ Dossier de subvention DETR : Aménagement de la cour de la maternelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cour de l'école maternelle est très dégradée. Les travaux consisteront à réaménager la cour en proposant un nouvel ensemble de jeux et en aménageant les deux espaces existants. Une demande de subvention est faite auprès de l'Etat (DETR).

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

### 3. Engagement des crédits d'investissement 2025

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. La loi permet sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors « Remboursement d'emprunts »)

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

### 4. Tarifs municipaux 2025

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs municipaux en vigueur.

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

### 5. Convention de prestations de services : renouvellement C.T.G

Dans la perspective de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) des 5 communes Ouest Agglomération, il convient de missionner un prestataire de service afin d'analyser les besoins sociaux et les relations partenariales entre les acteurs du territoire. L'association MAWJA a été retenue.

➤ ADOPTE A LA MAJORITE

### 6. Création de poste pour accroissement temporaire d'activités

En raison des tâches à effectuer sur la pause méridienne et de la mise en place de 2 services de cantine, il est créé, un emploi non permanent (3/35ème)

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

## **7. Adhésion relative au CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES 2025/28**

L'assurance statutaire consiste à garantir à l'employeur public le versement ou le remboursement de charges qui lui incombent dans le cadre des risques liés à l'indisponibilité physique de ses agents.

Monsieur le Maire est autorisé à adhérer contrat groupe d'assurance statutaire -

TARIFICATION 1 - couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires, souscrit par le CDG15 pour le compte des collectivités et établissements du Cantal (Assureur : CNP Assurances - Courtier : Relyens SPS)

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

➤ ADOPTE A LA MAJORITE

## **8. Subventions exceptionnelles aux associations**

Il est décidé d'attribuer

- ✓ 500€ à l'association Sansac Gym – organisation d'un spectacle de Noël à destination des enfants ;
- ✓ 200€ à l'association des Parents d'Elèves – achat d'une banderole pour communiquer leurs manifestations.

➤ ADOPTE A LA MAJORITE

## **9. Questions diverses**

- Conseil d'Ecole : la durée de la semaine scolaire des élèves est fixée à 24H. Les communes en semaine à 4.5 jours, n'ont pas de calendrier imposé pour le choix des horaires scolaires contrairement aux communes en dérogation (décret Blanquer à 4 jours). Ce point sera toutefois débattu lors du prochain Conseil d'école, une décision pourra être prise ensuite en conseil municipal. Diverses réunions ont été organisées dans le cadre du PEdT et une réunion informative a lieu ce lundi 2/12 à 20h.
- Collège de secteur : suite à la délibération du Conseil départemental du 08/11/2024, le collège de St-Mamet est finalement le collège du secteur pour les entrées en 6<sup>ème</sup>
- Budget communal :
  - Demandes de subventions 2024 auprès de l'Etat (DETR / DSIL) rejetées pour la construction d'une nouvelle école. Décision de stopper le projet.
  - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000€
  - Point sur les dossiers – travaux en cours
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) :
  - Regroupements des bacs à ordures ménagères et des points de collecte : test en cours avec passage de 99 bacs (à 23 points) et désormais 20 points de regroupement des déchets. Les nouveaux conteneurs de tris et d'ordures ménagères devraient être installés fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.
  - Engagement de la CABA et de la commune, depuis 2020 dans les labellisations : Territoire Engagé pour la Nature (TEN) / Programme Alimentaire Territorial (PAT)
  - Prochainement modification des statuts de l'Agglomération pour changement de dénomination